

**PROJET
PEDAGOGIQUE**

**Secteur
Jeunes**

11-17 ans

SOMMAIRE

I. La MJC de Saint Just.....	1
1. Une maison pour tous.....	1
2. Le Projet associatif	1
II. Valeurs et Objectifs du secteur jeunes 11-17 ans	3
III. Une équipe au service de la jeunesse	4
1. L'équipe pédagogique	4
2. Rôles et missions de l'équipe pédagogique	5
3. La relation avec les familles.....	5
IV. Le fonctionnement du secteur jeune	6
1. Modalités d'inscriptions	6
2. L'accueil jeune	6
3. Les soirées jeunes.....	7
4. Les actions hors les murs	7
5. Les vacances scolaires	7
V. La vie citoyenne au sein du secteur jeune.....	8
1. Le choix des jeunes au cœur de l'accueil	8
2. Règle de vie	8
3. L'échelle des sanctions.....	8
VI. Critères d'évaluations	9

I. La MJC de Saint Just

1. Une maison pour tous

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association de loi 1901, implantée dans le quartier de St-Just, au 6 rue des Fossés de Trion à Lyon 5ème. Créée le 4 janvier 1966, elle avait pour but de proposer des activités en direction de la jeunesse sur le quartier de Saint Just. Au fil des années, elle s'est diversifiée et agit actuellement sur l'ensemble des habitants de Saint Just de 3 à 99 ans.

Culture, sport et jeunesse se retrouvent dans ses lieux, cela prend vie grâce à des bénévoles et salariés qui travaillent pour le bien-être et l'émancipation des individus. Plus de 1000 personnes par an adhèrent à l'association.

2. Le Projet associatif

Le projet associatif 2024-2030 a trois ambitions :

1. Les habitants référencent/identifient la MJC comme un lieu de transition écologique du quartier. Ils initient des projets pérennes individuels et collectifs.
2. Des associations, des compagnies, des habitants investissent l'Orangerie et la salle de spectacle, et contribuent à en faire un lieu attractif et culturel pour tous.
3. Les jeunes, les familles, les personnes isolées et les publics éloignés du territoire, ont un accès facilité aux actions de la MJC. Ils sont investis dans les projets qui les concernent.

En lien avec nos actions, le secteur jeune favorisera l'ambition n°3.



II. Valeurs et Objectifs du secteur jeunes 11-17 ans

Cette saison, la MJC aura pour thématique : le voyage, technologie et société déconnecté, la créativité. Les actions du secteur jeune découleront de ces thématiques.

Axes	Objectifs généraux	Objectif opérationnels
Favoriser l'émancipation des jeunes	Accompagner les jeunes dans la conduite de projet	Mise en place d'un temps spécifique sur le quartier de la Sarra le vendredi soir
		Mise en place de temps à la MJC pour l'accompagnement de groupe
		Organiser des temps forts de valorisation des projets
	Développer l'esprit critique des jeunes	Créer des temps d'échanges (ciné débat, conférence gesticulée)
		Mise en place d'atelier avec les compagnies en résidence à la MJC
		Mise en place d'atelier en lien avec des thématiques (alimentation, écran, relation aux autres)
Sensibiliser les jeunes au monde qui les entourent	Sensibiliser les jeunes aux enjeux écologiques	Proposer minimum une animation ou sensibilisation sur le thème de l'écologie et l'environnement sur chaque période des vacances
		Utiliser principalement du matériel de seconde main dans les activités (cartons, verres, vêtements ...)
		Créer un partenariat avec une association
	Valoriser la pratique et la connaissance culturelle des jeunes	Participer et organiser le séjour interMJC Brouhaha en juillet 2024
		Proposer des soirées propre aux cultures de chacun et chacune.
		Organiser, avec les jeunes, minimum 2 scène ouverte au cours de la saison
	Favoriser l'accès à la culture pour tous	Proposer des tarifs adaptés au contexte familial de chaque jeune
		Proposer des sorties culturelles dans des lieux peu connu des jeunes ou dévalorisant
	Favoriser la rencontre et les relations entre les individus	Favoriser le lien entre les différents publics
Mise en place de temps commun entre les différents groupes de jeunes		
Sensibiliser autour de l'égalité fille/garçon		Proposer des ateliers de sensibilisation avec des professionnels
		Créer un évènement autour de la journée mondiale des droits de la femme (8 mars)
		Mise en place d'une « brigade pour l'égalité » avec les jeunes

III. Une équipe au service de la jeunesse

1. L'équipe pédagogique

Pour l'année 2024-25, l'équipe sera composée :

Directrice

Clémentine MARTY diplômée d'un BPJEPS Animation Culturelle et d'un diplôme de direction. Passionnée d'art de rue et attentive aux enjeux écologiques.

Animatrice jeunesse.

Camille CAMARRA-MAYET, cadreuse monteuse de métier, elle interviendra tout au long de l'année auprès des jeunes.

L'équipe peut être renforcée par des stagiaires BAFA durant les vacances d'été.



De gauche à droite : Camille et Clémentine

2. Rôles et missions de l'équipe pédagogique

Rôle de la direction

- Assurer la gestion administrative de l'accueil
- Coordonner l'équipe d'animation
- Accompagner l'équipe d'animateur sur le terrain
- Garantir de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Conduite de réunion de préparation et d'information notamment à destination des parents.
- Développer les partenariats et la communication envers les acteurs du territoire
- Favoriser le travail d'équipe et les projets internes à la MJC
- Favoriser la relation entre les parents et l'équipe d'animation

Rôle de l'animateur

- Assurer la sécurité du groupe
- Veiller au bien vivre ensemble du groupe
- Établir et faire appliquer les règles de vie aux jeunes
- Assurer une qualité d'écoute vis-à-vis des jeunes et des parents
- Prendre en compte le jeune dans sa singularité, respecter ses besoins et son rythme
- Être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Adopter une attitude responsable afin d'être un référent pour les jeunes
- Accompagner et aider les jeunes à s'affirmer, à penser par eux-mêmes pour les amener à trouver leur place dans la société
- Être capable de valoriser le jeune (faire confiance...)
- Proposer des activités ludiques et pédagogiques adaptées à tous
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie de l'enfant

3. La relation avec les familles

Les parents des jeunes sont rencontrés au moment de l'inscription afin que le projet leur soit présenté. Des rencontres régulières avec les familles ont lieu sous différentes formes :

- Diffusion des programmes d'activités et du projet
- Réunions d'information
- Invitation à participer aux activités ou à des sorties
- Représentations (spectacles/festivals) de leurs jeunes auxquelles ils sont conviés
- Échange par mails ou par voie postale
- Invitation à participer à la commission enfance/jeunesse durant les temps de réunions et de bilan.

L'équipe d'animation se tient à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de l'association, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

IV. Le fonctionnement du secteur jeune

1. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font à l'accueil de la MJC :

- les mercredis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h30
- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 19h30

Les repas ne sont pas fournis par la MJC, un panier repas (chaud ou froid) devra être fourni à chaque jeune pour les sorties et/ou activité qui sont précisées dans le programme. Le goûter est fourni par la MJC.

Pour les inscriptions, les familles doivent apporter :

- Une fiche d'inscription saison 2024/2025
- La photocopie des pages de carnet de vaccination
- Une copie de l'attestation CAF avec N° d'allocataire et quotient familial.

Les tarifs sont calculés en fonction d'une grille tarifaire établie suivant le quotient familial. 6 tranches ont été établies : - de 320, de 321 à 620, de 621 à 920, de 921 à 1520, de 1521 à 2100 et + de 2101.

Le secteur jeune est différencié en plusieurs temps accueillant jusqu'à 12 jeunes maximum :

- L'accueil jeune les mercredis de 13h30 à 17h30
- Les soirées jeunes
- L'espace jeune de la Sarra le vendredi de 18h15 à 19h45
- Les vacances scolaires. Les jeunes peuvent s'inscrire sous forme de « pack » de 2 ou 3 jours consécutifs.

Des séjours peuvent être proposés sur les périodes de vacances.

Pour les vacances scolaires de la saison 2024-2025, les inscriptions seront ouvertes aux dates suivantes :

- Pour les vacances d'automne 2024 : **MERCREDI 25 SEPTEMBRE**
- Pour les vacances d'hiver 2025 : **MERCREDI 29 JANVIER**
- Pour les vacances de printemps 2025 : **MERCREDI 26 MARS**
- Pour les vacances d'été 2025 : **MERCREDI 21 MAI**

2. L'accueil jeune

L'accueil jeune est ouvert les mercredis de 13h30 à 17h30 hors vacances scolaires. Les jeunes sont accueillis à l'espace jeune de la MJC où ils peuvent retrouver une télé avec une console, des ordinateurs, des livres, des magazines ainsi que des jeux de société. L'inscription se fait à l'année selon le quotient familial.

C'est un moment où les jeunes peuvent se retrouver entre eux et discuter avec l'animateur.rice jeunesse. C'est également un temps pour apprendre de nouvelles disciplines et activités, des animations et des projets ponctuels sont proposés tout au long de l'année sur différentes thématiques.



3. Les soirées jeunes

Des soirées jeunes sont proposées à la MJC selon l'envie des jeunes en fonction du budget qui leur est alloué. Chaque jeune peut venir solliciter l'animateur.trice jeunesse, pour organiser une soirée au sein de la MJC ou dans le local de la Sarra sur les horaires d'ouverture.



4. Les actions hors les murs

Cette année, l'équipe d'animation se déploie dans le quartier avec différentes actions et plus particulièrement sur le quartier de la Sarra. Des temps d'animations sont proposés aux jeunes le vendredi soir de 17h45 à 19h30 au sein de l'école maternelle de la Sarra.

L'équipe est également présente dans les collèges Jean Moulin et Jean Charcot sur différents temps : foyer, projet artistique de nos compagnies, intervention sur des thématiques d'actualités.

5. Les vacances scolaires

Le secteur jeune est ouvert toutes les vacances scolaires sauf pour la période de Noël. Les jeunes peuvent s'inscrire à la semaine complète ou sous forme de pack de 2 ou 3 jours. Le programme d'activité est établi en amont avec l'équipe d'animation et les jeunes.

Nous favorisons les activités de découverte qu'elles soient sportives ou culturelles. Des intervenants sont amenés à intervenir.

Un séjour est proposé sur le mois de juillet.



V. La vie citoyenne au sein du secteur jeune

1. Le choix des jeunes au cœur de l'accueil

Au sein du secteur jeune, le jeune prend une place importante que ce soit dans ses choix ou dans ses actes. L'équipe pédagogique fait en sorte que chacun puisse donner son avis et s'exprimer dans la bienveillance. Les jeunes ont la possibilité de choisir les goûters, élaborer les règles de vie et donner ses idées pour les futures actions de l'année.

Tout cela leur permet d'évoluer dans un cadre prédéfini et ainsi s'épanouir à la MJC. Les animatrices les responsabilisent et les rendent acteurs de leurs loisirs.

2. Règle de vie

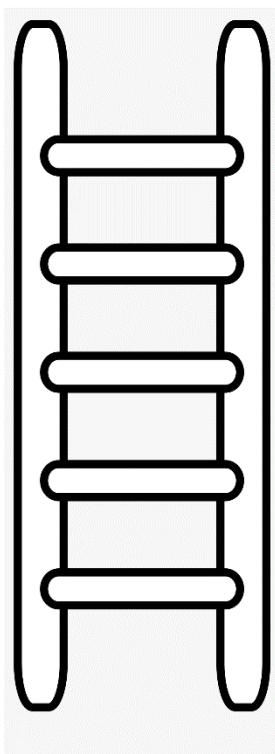
Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères aux jeunes sur ce qu'ils peuvent et doivent faire. Ces règles ne sont pas immuables. Elles peuvent évoluer, selon le groupe et l'équipe d'animation.

À ce titre, il est important pour l'équipe d'animation que les jeunes expriment leurs envies, leurs attentes et qu'ils participent à certaines tâches organisationnelles. Il convient de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques...).

Si le jeune ne respecte pas les règles, des sanctions peuvent être mises en place allant jusqu'à l'exclusion de l'activité en fonction de la gravité de l'acte. Pour cela, une échelle des sanctions est mise en place en début d'année en accord avec l'équipe pédagogique et les jeunes. Les parents seront avertis de chaque étape franchie avec leur enfant afin de trouver une solution adaptée à tous.

3. L'échelle des sanctions

L'échelle de sanction se déroule ainsi :



4. Exclusion c.f au règlement intérieur de la MJC

3. Rendez-vous avec la direction - Contrat écrit entre la famille et la directrice

2. Mise à l'écart du groupe - Contrat moral passé avec l'animatrice et le jeune

1. Discussion avec le jeune, réflexion sur son comportement et recherche de solution

Rappel des règles

VI. Critères d'évaluations

Qui évalue ?

La directrice, les animateurs, les jeunes, les parents.

Comment ?

L'évaluation a lieu tout au long de l'accueil de loisir par différents moyens :

- Pendant l'activité : observation des animateurs pour savoir si les jeunes sont satisfaits.
- Pendant les moments de vie collective (hygiène, repas) : l'animateur est à l'écoute et peut entendre des remarques liées aux activités vécues par les jeunes.
- Pendant les bilans : les jeunes sont invités à s'exprimer sur ce qu'ils ont aimé ou pas et pourquoi.
- En discutant avec les parents qui informent les animateurs des ressentis des jeunes.

Pourquoi ?

Lors des réunions de régulation, les animateurs et la directrice partagent leur évaluation. L'évaluation ne se fait pas que de manière quantitative mais surtout de manière qualitative.

Ils réadaptent si besoin le fonctionnement ou les activités à venir afin de répondre au mieux aux objectifs fixés:

- Favoriser l'émancipation des jeunes
- Sensibiliser les jeunes au monde qui les entourent
- Favoriser la rencontre et les relations entre les individus